



21^e Trophée des Motos Classiques — 18,19 & 20 juillet 2014

Art. 1 Définition

Le 21^e Trophée de Motos Classiques, la Coupe d'Europe IHRO et une manche de la Coupe Européenne de Classic side-cars dénommée « Camathias Cup » seront organisés sur le Circuit de Chimay les 18,19 & 20 juillet 2014.

Cette épreuve est régie par le code sportif international de la FIM, le code européen de l'UEM, le code national de la FMB et leurs annexes respectives, par le règlement particulier IHRO et le présent règlement particulier.

Celui-ci peut, le cas échéant, être modifié par le Directeur de Course et comité d'organisation. Les modifications éventuelles devront être communiquées aux coureurs et affichées avant le début des essais ou le départ de la course ; elles se feront par affichage (bureaux de la tour de contrôle).

Par son inscription, le coureur ou participant se soumet à toutes ces réglementations.

Ce règlement est publié en français, néerlandais et anglais.

En cas de doute au sujet de l'interprétation, le texte français est prépondérant.

Art. 2 Circuit

Le circuit de type « routier » est d'une longueur de 4.519,5 m.

Art. 3 Coureurs : conditions d'engagement et nombre maximum

Les épreuves sont accessibles aux détenteurs d'une licence nationale, européenne ou internationale délivrées par les fédérations concernées.

Les licences nationales des coureurs étrangers doivent être accompagnées d'une autorisation de sortie délivrée par leur fédération.

Les coureurs non licenciés sont admis moyennant l'obtention d'une licence « une manifestation » dont les conditions sont régies par le code sportif de la FMB.

Attention : la licence à la journée est interdite aux participants de moins de 18 ans.

Le coût de cette licence est de 45 € pour les coureurs belges et de 60 € (comprenant l'assurance rapatriement) pour les coureurs étrangers, elle est délivrée sur place.

Le nombre maximum de coureurs admis en course est de 48 pour les catégories solo (67 en parade) et 30 pour les side-cars.

Art. 4 Engagements

Le droit d'engagement donne droit à des bracelets d'accès (pilotes et accompagnants) :

- catégories solo : 150 € 3 bracelets d'accès
- équipage side car : 180 € 4 bracelets d'accès
- **supplément Camathias cup** : 40€ 0 bracelet d'accès
- 2^e classe ou 2^e machine : 100 € 1 bracelet d'accès
- à partir de la 3^e classe ou de la 3^e machine : 50 € 1 bracelet d'accès
- parade classique : 130 € 2 bracelets d'accès
- vintage : 0 € 2 bracelets d'accès

Le bulletin d'engagement sera complété sur le site www.circuit.be pour le 20 juin 2014 au plus tard ; après cette date, une majoration de 15 euros sera appliquée pour couvrir les frais administratifs.

ATTENTION : l'inscription ne sera enregistrée qu'après réception du droit d'engagement, via le site supra, ou sur le compte ING IBAN BE47 360054114080 / BIC BBRUBEBB avec la mention du pilote et des machines inscrites.

Dès l'enregistrement de l'inscription, une confirmation écrite ou par mail sera envoyée au pilote ; les bracelets d'accès (cfr supra) seront remis au Welcome Coureurs, après la vérification administrative.

Art. 5 Accès aux paddocks

L'accès aux paddocks et aux parkings sera possible à partir du mercredi 16 juillet 10h.

Seuls seront admis les véhicules, coureurs et accompagnants munis des bracelets d'accès aux paddocks délivrés par les organisateurs après vérification de l'inscription, des licences et des autorisations de sortie (cfr art. 3 supra) ; idem pour les négociants (voir infra).

En dehors des heures d'ouverture du Welcome Coureurs (voir infra), l'accès aux paddocks sera payant pour tous (pilotes et accompagnants - tarif spectateur soit 30 euros ; gratuit pour les moins de 12 ans) ; lors du passage au Welcome, le coureur et 2 accompagnants (3 pour les side-cars) seront remboursés de leur droit d'entrée.

Toute installation de négoce devra faire l'objet d'une demande écrite à l'organisateur au moins trois semaines avant l'épreuve.

ATTENTION : la vitesse dans les paddocks est limitée à 20 km/heure ; il est interdit aux enfants de circuler sur des engins motorisés.

Art. 6 Welcome Pilotes : vérifications administratives

Il sera accessible comme suit :

- mercredi 16 : de 10h à 22h
- jeudi 17 : de 8h à 24h
- vendredi 18 : de 7h à 16h
- samedi 19 : de 7h à 12h00

Après la vérification administrative, les organisateurs remettront:

- le document pour le contrôle technique
- les bracelets d'accès
- la confirmation du numéro de course

Art. 7 Equipements des coureurs

L'équipement du pilote se composera d'une combinaison de cuir UNE PIECE, de bottes et de gants en cuir et d'une protection dorsale (obligatoire); le casque sera de type intégral monobloc, homologué en fonction de la réglementation FIM.

A noter : une combinaison de cuir 2 pièces est autorisée pour les sessions de parade.

Art. 8 Transpondeurs

Ils peuvent être loués sur place, en collaboration avec Chronolux.

Art. 9 Contrôle technique

Le contrôle technique est obligatoire pour la moto et l'équipement du pilote.

Il se fera:

- le jeudi 17 de 15h30 à 21h
- le vendredi 18 de 8h00 à 20h
- le samedi 19 de 8h00 à 10h

Art. 10 Briefing

Le briefing est prévu le vendredi soir dès 20h dans le grand chapiteau.
Le briefing est obligatoire pour tous les coureurs, leur signature est exigée.

Art. 11 Assurances

L'organisateur a contracté une assurance couvrant la responsabilité des coureurs en cas d'accident survenant au cours du meeting.

Cette assurance comporte une garantie en conformité avec les lois en vigueur en Belgique.
L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages occasionnés aux motos, véhicules, accessoires et matériel par un accident, le feu, les intempéries ou tout autre incident.

Art. 12 Parade classique :

Cette catégorie n'est pas une catégorie de course et n'implique **AUCUN ESPRIT DE COMPETITION**. Tout comportement ne correspondant pas à cet état d'esprit sera sanctionné par l'exclusion immédiate de la manifestation.

Ne seront admises que les machines qui présentent un intérêt technique et/ou historique particulier conformément au règlement de la FMB en vigueur, et que leurs propriétaires ne souhaitent pas engager en course.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription de machines ne répondant pas à ces critères.

L'envoi d'une photo de la moto (à info@circuit.be) est obligatoire.

A noter :

- le contrôle technique (pour les motos et l'équipement des coureurs) est également obligatoire pour cette catégorie.
- une moto inscrite en parade ne peut être inscrite durant le même meeting avec le même coureur dans une catégorie de course.

Art. 13 Respect de l'environnement

Chaque coureur doit être en possession d'un « tapis environnemental » conforme à la législation en vigueur, à placer de manière permanente sous la machine.

Chaque coureur recevra un sac poubelle destiné aux déchets ménagers, qui sera fermé et déposé dans les containers prévus à cet effet.

Tout résidu et/ou déchet imbibé de lubrifiant ou de carburant sera déposé à l'endroit de récupération prévu et indiqué par l'organisateur (dans le paddock).

Tout manquement à ces consignes donnera lieu à des sanctions, voire à l'exclusion de l'épreuve.

Art. 14 Vitesse au meeting

La vitesse maximum dans la voie des stands est de 60km/h. Dans le paddock, elle est de 20km/h. Il est interdit aux enfants de moins de 16 ans de conduire un véhicule motorisé sur le site de l'organisation. Le port d'un casque est obligatoire ainsi que la loi le prévoit.

Art. 15 Adresse

Circuit de Chimay asbl : 5 rue de Poteaupré 6464 Bourlers
Tél : 32 (0)60/210429 les jours de l'épreuve : 32(0)60/213821
Fax : 32(0)60/215434 E mail : info@circuit.be
Website : www.circuit.be

Art. 16 Officiels

Directeur de course : Willy Hellebaut
Directeur adjoint : John Ruyschaert
Commissaire d'organisation : Alain Doncq
Responsable Welcome : André Guiot
Organisme de chronométrage : Chronolux

W.A. Hellebaut

